RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2019

Conformément aux dispositions statutaires, l'exercice comptable de l'AFIGESE correspond à l'année civile ; en conséquence, les comptes soumis aujourd'hui à votre approbation se rapportent à la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Ces comptes ont été arrêtés le 12 mars 2020 par le Conseil d'Administration et certifiés par la SARL PARIS-DENIS-BALANANT et associés, représentée par Monsieur Philippe DENIS, Commissaire aux Comptes, le 27 juillet 2020.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat), du détail du bilan, du détail du compte de résultat et de l'annexe, ainsi que du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sont mis à disposition sur le site de l'AFIGESE, comme il l'est rappelé dans la convocation à l'Assemblée générale envoyée à l'ensemble des adhérents.

Ces documents se caractérisent par les données suivantes :

1 - Le compte de résultat fait apparaître :

- un total des produits de : 582 128 €
- un total des charges de : 493 347 €
- un résultat net comptable de : 88 781 €

obtenu par l'addition des éléments :

- **d'exploitation**, excédentaire de 116 943 € (excédentaire de 78 458 € en 2018); les produits d'exploitation sont constitués par les principaux postes suivants :
  - les recettes inscriptions des assises (32 %), les formations (34 %), les cotisations (25 %), les subventions et partenariat (5 %).
  - Les achats et charges externes représentent 55 % des charges d'exploitation, la part des charges de personnel (équipe des permanents et formateurs) étant de 36 %.
- **financier**, excédentaire de 579 € (574 € en 2018), entièrement constitué par des produits financiers,
- **exceptionnel**, déficitaire de 1097 € (bénéficiaire de 440 € en 2018) ; constitué de produits exceptionnels sur opérations de gestion et opérations en capital (51 €) et de charges exceptionnelles sur opérations de gestion et opérations en capital (1148€).
- **Impôt sur les sociétés**, de 27 643 € (15 700 € en 2018).

S'agissant de l'exercice 2019, il convient de souligner les points suivants :

- les produits d'exploitation en augmentation de 29 928 € par rapport à 2018, s'expliquent par :
  - Assises : une augmentation des recettes liées aux subventions publiques (+28 500€), compensant la diminution des inscriptions (- 18 518€). Le soutien des partenaires privés s'est maintenue (+ 185€)
  - Formations :
    - + 53 062€ de recettes supplémentaires pour les 41,5 journées réalisées en formations inter (comprenant 40 jours de formation en présentiel et 0,5 jour de formation Web) contre 41 journées en 2018 y compris en Outre-Mer.
    - - 4 300 € pour la journée d'actualité (1 journée en 2019 contre 2 journées réalisées en 2018)
    - - 48 293€ pour les formations intra (11 contrats programmées en 2018 pour 13 735€ et en 2019 pour 62 028€ de facturé ; la différence s'explique pour la réalisation d'un contrat comprenant 23 jours de formation pour une seule collectivité)
  - Une augmentation des cotisations : 15 266€ de recettes supplémentaires, soit 706 représentants en 2019 (contre 647 en 2018).

- les charges d'exploitation, en baisse de - 8 557 € par rapport à 2018 :
  - majoritairement due à une baisse des dépenses liées à l'organisation des Assises (- 4 566€ de charges directes)
  - en raison d'une baisse significative des dépenses liées aux formations : les déplacements des intervenants (- 8 402€), la location de salles (- 2 153€) (à noter la mise à disposition gracieuse de salles par France Urbaine et le Département de la Seine-Saint-Denis) et la restauration (- 741€).
  - En raison du maintien des charges du personnel liées à un nombre équivalent de formations et des charges sociales des permanents légèrement en baisse (baisse de certains taux des charges patronales) et des départs de permanents n'ayant pas entrainés de charges supplémentaires du personnel en 2019

2 - Le bilan arrêté au 31 décembre 2019, dont le total s'élève à 478 803 € (contre 380 198 € en 2018), traduit le maintien de la bonne situation financière. Le montant des fonds propres est de 426 313 € en hausse de 26,30 % par rapport à 2018 (337 532 € fin 2018).

Les dettes au 31 décembre sont en hausse par rapport à 2018 de 9 411 € (50 592€ en 2019). Les créances au 31 décembre sont de 84 332€ en 2019 contre 74 184€ en 2018. Les disponibilités et placements s'élèvent à 383 236 € (en hausse de 39,27 %).

L'association dispose d'un fonds de roulement qui lui a permis jusqu'à présent de faire face à ses besoins de trésorerie pour l'organisation des Assises et d'assumer les risques financiers liés à cette manifestation.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 mars 2019, a :

- arrêté les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;
- proposé que l'Assemblée Générale affecte le résultat 2019 (88 781 €) au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, l'assemblée générale est invitée à :

- approuver les comptes de l'exercice 2019,
- décider l'affectation du résultat 2019 au report à nouveau,
- donner quitus de leur gestion aux administrateurs.